

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

POUR L'IMPLANTATION D'UN DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE

Chère Madame, cher Monsieur,

- ❑ Votre médecin traitant a constaté que votre cœur bat parfois trop vite. Ces troubles du rythme cardiaque (il s'agit dans votre cas d'une tachycardie ventriculaire ou d'une fibrillation ventriculaire) empêchent une irrigation sanguine suffisante des organes vitaux. Il peut en résulter une perte de connaissance ou d'autres troubles. Comme les résultats des traitements effectués jusqu'à présent ne sont pas satisfaisants et qu'il faut compter avec un nouvel épisode de troubles du rythme cardiaque pouvant mettre votre vie en danger, l'implantation d'un défibrillateur automatique vous a été recommandée.

- ❑ Votre médecin traitant a constaté qu'il existe un risque relativement élevé qu'à l'avenir votre cœur batte trop vite et soit sujet à des troubles du rythme (il s'agit dans votre cas de tachycardie ventriculaire ou de fibrillation ventriculaire). Il vous a donc conseillé l'implantation d'un défibrillateur automatique.

Fonctions d'un défibrillateur automatique implantable (DAI) et méthode d'implantation

Un défibrillateur automatique implantable est un petit appareil qui peut reconnaître et traiter automatiquement les troubles du rythme cardiaque qui mettent la vie en danger. Un générateur d'impulsions, semblable à celui d'un stimulateur cardiaque, est implanté sous la peau dans la région thoracique et est relié à une ou plusieurs sondes qui sont introduites dans le cœur. Durant l'intervention, divers examens sont nécessaires pour vérifier le bon emplacement des sondes. Ces examens exigent, outre de mesurer la sonde, que l'on provoque une à plusieurs fois une fibrillation ventriculaire pour y mettre fin à l'aide d'un électrochoc donné par le DAI. Si ce choc n'est pas efficace, l'électrochoc est appliqué au moyen d'un appareil externe avec lequel la fibrillation ventriculaire peut être terminée à coup sûr. L'intervention a lieu sous anesthésie locale ou générale. Votre médecin vous dira ce qui est prévu dans votre cas.

Complications possibles

Bien que la plupart du temps l'implantation d'un DAI soit effectuée sans problème, des complications peuvent survenir dans de rares cas. Si l'intervention a lieu sous anesthésie générale, il peut se produire certaines complications qui vous seront communiquées de manière détaillée, le cas échéant. D'autre part, il peut se produire un hématome dans la zone de la plaie. Il se produit rarement des infections rendant nécessaire un traitement spécial. Il arrive aussi très rarement qu'une sonde occasionne la lésion d'un vaisseau sanguin, d'une valve cardiaque ou du muscle cardiaque lui-même et que du sang se répande dans le péricarde. Si cet épanchement gêne la fonction cardiaque, le sang devra être drainé. Dans de très rares cas, une opération d'urgence

sera inévitable. Si un poumon est lésé, de l'air peut pénétrer dans la cage thoracique (pneumothorax). Suivant les circonstances, cet air devra être évacué par aspiration. Dans l'ensemble, les complications consécutives à l'implantation d'un défibrillateur automatique sont extrêmement rares et les risques sont bien inférieurs à ceux de renoncer à l'intervention.

Contrôles après l'implantation d'un DAI

Après l'implantation du DAI, la fonction de l'appareil est contrôlée avant la sortie de l'hôpital. Pour cela, il sera peut-être nécessaire de provoquer un nouveau trouble du rythme puis d'y mettre fin par un électrochoc appliqué à l'aide de l'appareil. Cet examen est en général effectué sans anesthésie mais sous sédation intraveineuse. Il devra éventuellement être répété de façon ambulatoire 1 à 3 mois après l'intervention. En règle générale, les contrôles suivants ont lieu tous les 3 à 6 mois pour constater le bon fonctionnement de l'appareil et des sondes. Le déclenchement d'un trouble du rythme cardiaque n'est plus nécessaire à ce moment-là. Dans le cas où vous recevriez un choc électrique de votre DAI, vous ne devez pas tarder à le communiquer à votre médecin afin qu'un contrôle puisse avoir lieu sans tarder, si nécessaire.

Parlez avec votre médecin

Si vous n'avez pas compris l'une de nos explications ou que quelque chose d'important n'a pas été mentionné sur la présente fiche ou durant l'entretien personnel, veuillez en discuter avec votre médecin.

Consentement éclairé

Monsieur, Madame le Docteur _____ m'a donné des informations détaillées au cours d'un entretien personnel. J'ai compris les explications données et j'ai eu l'occasion de poser les questions qui m'intéressent. Après avoir reçu des réponses complètes, je déclare être d'accord avec l'intervention qui m'est proposée. Je déclare également être d'accord avec des interventions supplémentaires, si celles-ci devaient être indispensables.

Signature du patient:

Signature du médecin:

Lieu et date:

Lieu et date:

